DESCRIPTION DU DISPOSITIF COLLEGE AU CINEMA

DESCRIPTIF GENERAL

Le dispositif d'éducation à l'image *Collège au Cinéma* propose aux collégiens de découvrir des œuvres du patrimoine mondial du cinéma lors de projections spécialement organisées à leur intention. Reposant sur un travail pédagogique de préparation et d'accompagnement conduit par les enseignants, il permet aux élèves d'acquérir les bases d'une première culture cinématographique.

L'opération repose sur un partenariat entre le ministère de la culture, le ministère de l'Éducation nationale, les Conseils départementaux, le CNC et l'association L'Archipel des Lucioles.

En Charente-Maritime, un comité de pilotage départemental réunit les représentants de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, du Département de la Charente-Maritime, de la DRAC, du réseau des formateurs « spécialité cinéma », des établissements scolaires (enseignants, chefs d'établissement) et des exploitants de salles (directeurs des salles, projectionnistes, etc.). Ce comité définit les orientations générales du dispositif, assure le suivi technique et pédagogique de l'opération, organise les journées de formation destinées aux enseignants et effectue le choix des films annuellement proposés aux élèves.

La participation au dispositif Collège au Cinéma repose sur le volontariat des équipes éducatives des établissements qui souhaitent y impliquer certaines, ou l'ensemble, de leurs classes.

Tous les ans entre 40 et 50 collèges s'engagent sur ce dispositif en Charente-Maritime.

FINANCEMENT: UN ENGAGEMENT FORT DU CD17

Coût à prévoir : 2,80€ par élève + le transport jusqu'à la salle.

Le **Département** de la **Charente-Maritime** soutient le dispositif en assurant :

- la prise en charge du transport des élèves jusqu'à la salle de cinéma (si la salle est située dans une commune différente de celle du collège)
- le financement d'une partie du **prix des places**, soit 1,50€ par élève, reste à la charge de l'établissement : 1,30€ par élève.

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES: LIVRET ENSEIGNANT, FICHE ÉLÈVE, AFFICHE

Le **Centre national de la cinématographie** (CNC) finance l'édition des copies de films et le tirage des documents pédagogiques [une affiche de film par classe (selon les films), une fiche synthétique par élève. A partir de la rentrée de septembre 2023, le <u>livret d'accompagnement des enseignants sera mis à disposition en ligne</u>.

Dans le but de faciliter la distribution de ces documents, la DSDEN17 les achemine au plus près des établissements. Les documents pédagogiques arrivent triés par collège et par niveau. Sept lieux répartis sur l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime servent de points relais :

1/ le collège Léopold Dussaigne de Jonzac, 2/ la médiathèque de Saint Jean d'Angély, 3/ le collège Jean Hay de Marennes, 4/ le collège Agrippa d'Aubigné de Saintes, 5/ le collège La Fayette de Rochefort, 6/ le collège Henri Dunant de Royan, 7/ la DSDEN de La Rochelle

LES RÈGLES DU JEU

Les équipes pédagogiques candidates au dispositif s'engagent à :

- Assister à l'ensemble des 3 séances proposées, avec la même classe, au rythme d'1 projection par trimestre.
- Inscrire l'ensemble des activités relatives au dispositif dans le temps scolaire.
- Proposer aux élèves des exploitations pédagogiques des films visionnés en amont et/ou en aval de la projection. La forme des activités proposées est laissée à l'appréciation des enseignants. Les entrées pluridisciplinaires sont encouragées.
- Les deux journées de formation/pré-visionnement vont pouvoir renaître de leurs cendres grâce à l'association *CinéPassion17*. La participation des enseignants engagés est souhaitée. Ces journées se dérouleront des mercredis.
- Participation aux 1/2 journées de formation, élément essentiel du dispositif. -> Ces formations ont pour objectifs de préparer à former le goût et à susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle, dans leur format d'origine, notamment en VO. Il s'agit de participer au développement d'une pratique culturelle de qualité favorisant le développement de liens réguliers entre le jeune et la salle de cinéma. Cette formation apporte des éléments nouveaux aux enseignants leur permettant de développer des compétences pour la mise en place du PEAC de l'élève.
- Fournir un bilan du projet en fin d'année dans l'application ADAGE.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font désormais en ligne en début d'année scolaire. Elles se dérouleront cette année du **vendredi 1er septembre** au **lundi 18 septembre** à **12:00** (**date impérative** liée à l'organisation des formations Collège au Cinéma) via un formulaire en ligne : <u>inscription collège au cinéma 2023-2024 - Département de la Charente-Maritime</u>. Il est impératif en parallèle désormais de renseigner ADAGE dans monter son projet [<u>tuto d'aide</u>, si <u>besoin</u>].